

## Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants

### Compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2012

#### Personnes présentes

C. Battain, N. Condemine, L. Cure, N. Dallard, O. Faury, C. Fournaux, M-E. Gasnier, C. Guglielmi, A. Jardin, E. Lacombe, M-F. Lebrat, O. Levent, J-C. Mancipoz, E. Martin, L. Migliorini, T. Mouri, A. Moyolo, G. Patriarca, J-M. Paulin, C. Rivier, J-N. Royer-Manoha, N. Schwoehrer, C. Schuler, M-C. Segers, L. Serre, G. Torres.

#### Personnes excusées

F. Bénéfice, A. Bonnin, C. Brennan-Sardou, D. Campoy, M-C. Chambe, M-C Chosson, M. Cimaz, N. Fayolle-Marty, M. Finiels, G. Grouvel, M-N. Laville, R. Lemestre, C. Mazoyer, G. Melo Dos Santos, F. Moussy, B. Olivier, B. Pueyo, C. Ranc, M. Rabier, C. Rozier.

#### Préambule

---

#### Accueil et ouverture de la séance par Laetitia SERRE et Catherine SCHULER, Présidente et Vice-présidente de la CDAJE

Laetitia Serre présente ses vœux à l'ensemble des membres de la CDAJE. Elle rappelle les objectifs de la commission et met en avant le partenariat fort local autour de la petite enfance entre les trois institutions que sont le Conseil général, la CAF et la MSA. Elle souligne et remercie le travail de Monsieur Benassy et présente les nouveaux membres siégeant à la CDAJE : Catherine Schuler (Vice-Présidente de la CDAJE et représentante de la CAF de l'Ardèche en tant que suppléante de Alain Vialle représentant titulaire), Tatiana Mouri (infirmière coordinatrice PMI), Grégory Torres (coordonnateur des actions de soutien à la parentalité), Guy Patriarca (directeur enfance-santé-famille du Conseil général) et Nadège Dallard (remplaçante de Armelle Lafosse pendant son congé maternité aux fonctions de coordinatrice de la CDAJE).

Catherine Schuler reprend la volonté conjointe des CAF, du CG et de la MSA de maintenir un accueil de qualité sur l'ensemble du territoire, et de poursuivre la dynamique de travail engagée jusqu'à présent.

---

#### Déroulement de la réunion selon l'ordre du jour prévu avec un support POWERPOINT

##### 1. Présentation du coordonnateur des actions de soutien à la parentalité.

Grégory Torres présente ses missions et ses priorités d'actions. Le coordonnateur des actions de soutien à la parentalité est chargé de suivre, coordonner et animer le dispositif REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) par rapport à deux niveaux d'interlocuteurs :

- les institutions présentes dans le comité de pilotage et le comité technique (CAF, CG, MSA, services de l'Etat –DDCSPP et Education Nationale-, UDAF et AMF).
- les opérateurs de terrains, en relation avec les familles, ou les familles directement, ayant vocation à « faire réseau ».

Les principales actions pour l'année 2012 se déclinent de la façon suivante :

- Etablir un diagnostic partagé de l'offre de service en référence aux besoins du département en matière de soutien à la parentalité et de service aux familles (fin 1<sup>er</sup> semestre 2012).
- Elaborer, en direction des opérateurs de terrain, une charte d'engagement au réseau afin de partager les mêmes valeurs (fin 1<sup>er</sup> semestre 2012).
- Formaliser les relations en repensant l'articulation des différents dispositifs relativement aux questions de parentalité en s'appuyant sur les différents acteurs existants et en les mobilisant dans le cadre du Réseau Parents 07 (fin 1<sup>er</sup> semestre 2012).
- Mettre en ligne le site Internet (au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012) et diffuser la lettre d'information « Parents 07 » pour la lisibilité du REAAP.
- Organiser une journée parentalité à l'automne 2012 en direction des professionnels.

Olivier Faury précise que le poste de coordination des actions de soutien à la parentalité est financé via le contrat enfance jeunesse départemental (enfants de moins de 6 ans) et via la convention cadre qui lie la CAF, le CG et la MSA (enfants de plus de 6 ans). Il indique qu'une transversalité et des liens sont à envisager entre ces actions et les actions de la CDAJE (notamment vis-à-vis de la charte qualité), et que des axes pourront être partagés dans le cadre de l'organisation de la journée départementale.

## **2. Présentation de la synthèse des questionnaires : accueil des jeunes enfants issus de familles en situation d'insertion sociale et professionnelle**

### **a . Rappel de la démarche**

Une réflexion a été engagée par la CDAJE à partir des constats partagés par les trois institutions (CAF, CG, MSA) concernant sur les difficultés des familles et le lien entre insertion et accueil du jeune enfant. Pour mieux cerner cette problématique, un questionnaire a été diffusé et accompagné par les travailleurs sociaux de la CAF, du CG et de la MSA ainsi que par les conseillers Mission Locale. Ce sont 650 questionnaires qui ont été diffusés entre juillet et novembre 2011. 81 questionnaires ont été saisis sur Sphynx, soit un taux de retour de 12%. Toutefois, les résultats présentés dans cette synthèse tiennent compte d'un questionnaire diffusé sur Privas (CCAS) précédemment, sur lequel s'est appuyée la précédente enquête. Les résultats de ce questionnaire privadois ont été pris en compte étant donné la similitude des réponses (+ 33 questionnaires).

### **b. Synthèse des questionnaires<sup>1</sup>**

Les réponses aux questionnaires mettent en évidence les éléments suivants :

Le profil des répondants est identifié comme suit :

- Majoritairement des femmes célibataires bénéficiant du RSA majoré avec un enfant de moins de 3 ans sans activité professionnelle
- Quand elles travaillent, il s'agit d'un emploi en coupé en demi-journée en CDD
- Peu de personnes exercent un emploi ou suivent une formation

Les difficultés identifiées avec le questionnaire sont les suivantes :

- 45,7% ne disposent pas d'un moyen de locomotion : un problème de mobilité puisque près de la moitié des personnes enquêtées ne possède pas de véhicule.
- Raisons à l'absence d'emploi ou de suivi de formation : absence de mode d'accueil (25,9%) et absence de moyens de locomotion (24,7%)

<sup>1</sup> Cf. Powerpoint. Diapositives 6 à 12.

- Des besoins d'accueil en journée en continue (29,6%) mais aussi entrecoupé et tôt le matin (27,2%)
- Un manque d'information sur les modes d'accueil et les aides possibles
- 30% ont déjà refusé un emploi ou une formation faute de mode d'accueil

### **c. Propositions d'actions**

Des propositions d'actions sont présentées aux membres de la CDAJE pour permettre de définir quelques premières orientations :

- Développer les liens et la coordination entre les professionnels des services d'insertion et les professionnels de l'accueil des jeunes enfants (accompagnement au projet d'accueil)
- Développer la communication entre professionnels : développer des outils de communication sur les possibilités d'accueil
- Travailler avec les RAM sur la sensibilisation à l'accueil des familles en difficultés en direction des assistantes maternelles
- Travailler avec les EAJE sur le développement de cet accueil (1 place insertion pour 20 places d'accueil) : place insertion – place accueil d'urgence (définition de l'accueil d'urgence)
- Conduire une réflexion sur les horaires atypiques
- Accompagner les équipes sur la notion d'urgence et d'insertion, sensibiliser les modes d'accueil à l'accueil des familles en difficultés sociales

⇒ *Discussion*

Alice Jardin propose de poursuivre la diffusion des questionnaires dans les différents services insertion des institutions.

Jean-Michel Paulin pose la question de la domiciliation des personnes (zones rurales/ zones urbaines...). La question de la domiciliation est en effet posée dans le questionnaire. Une analyse géographique pourra être réalisée, notamment avec la relance du questionnaire dans les services.

Nadine Condemine souligne l'importance de rapprocher les équipes des professionnels de l'insertion et des professionnels de la petite enfance. Un travail d'anticipation des différentes problématiques rencontrées par les personnes est à réaliser : problématique de mobilité (autonomie, transport allongeant la durée de travail...), information des aides pour l'accueil des enfants,...

Marie-France Lebrat précise que pour les personnes, embaucher une assistante maternelle signifie devenir employeur ; ce qui peut soulever certaines craintes. De plus, lors de l'embauche d'une assistante maternelle, entre le moment du dépôt du dossier et le moment de la perception des aides, un délai d'un mois est à prendre en considération, ce qui peut être un frein pour les personnes en difficultés. Une proposition réside dans la facilitation de la démarche d'aide en direction de ces personnes.

Jean-Michel Paulin propose de ne pas se focaliser seulement sur la partie économique, mais de prendre en compte toutes les problématiques sociales des personnes.

Catherine Schuler souligne le caractère rural du territoire ardéchois et les difficultés de trouver un emploi vis-à-vis des problèmes de manque de transport dans certaines zones rurales, en lien avec l'amplitude horaire demandée par certains emplois.

Guy Patriarca pointe les problèmes d'ordre psychologiques qui peuvent constituer des freins à la reprise d'activités (liens entre la mère et son enfant). Les freins à l'anticipation sont à lever par exemple par la visite dans lieux d'accueil.

Olivier Faury ajoute que ces problèmes d'anticipation questionnent la notion d'accueil d'urgence, qui est à préciser, encadrer, mieux définir.

Nadine Condemine confirme que les personnes en difficultés sont souvent amenées à reprendre des emplois de courte durée, posant la question de l'accueil d'urgence.

Compte tenu de ces réflexions, il est proposé de :

- Poursuivre la diffusion du questionnaire par les services des différentes institutions
- Créer une sous-commission « Insertion et accueil du jeune enfant » pour définir les grandes orientations, explorer les pistes d'actions et faire propositions à la CDAJE. Deux réunions de la sous-commission sont proposées (février et avril) pour une restitution des travaux à la prochaine CDAJE.

### Validation des ces propositions

### 3. Point sur la mise en œuvre de la charte qualité des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

#### a. Synthèse de l'état des lieux<sup>2</sup>

Nicolas Schwoehrer présente la synthèse des états des lieux réalisés par les ALSH dans le cadre de la démarche qualité.

Les Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ont participé activement à un cycle de trois séances de formation-action. Celle-ci a eu un bon impact sur la qualité des états des lieux : réflexion engagée sur le fonctionnement, états des lieux majoritairement travaillés en équipe ou avec des élus, construction d'indicateurs pour mesurer le fonctionnement, perspectives dégagées.

Cette synthèse permet d'avoir une photographie des ALSH du territoire et apporte des informations concrètes sur leur fonctionnement.

#### b. Projets sélectionnés

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte qualité, un appel à projet est lancé chaque année en direction des accueils de loisirs. En 2011, 20 structures sur les 43 adhérentes à la charte qualité ont déposé un projet : 17 projets ont été sélectionnés par le comité technique de la CDAJE. Le versement du soutien aux projets du Conseil général réalisé s'élève à 19 400 € et le versement dans le cadre des fonds FACEJ de la CAF se chiffre à 15 200 €.

#### c. Perspectives de travail 2012

Pour poursuivre ce travail et répondre aux attentes des ALSH, deux perspectives de travail seront mises en œuvre :

\* *La mise en place d'un accompagnement localisé de mars à mai 2012 par Familles Rurales en lien avec la CDAJE, pour :*

- Accompagner les ALSH sur le plan méthodologique en petits groupes
- Travailler sur les outils de suivi de la démarche qualité
- Poursuivre la mise en réseau

\* *L'organisation de formations qui répondent aux besoins des ALSH :*

Nicolas Schwoehrer présente la première formation qui portera sur l'accueil d'enfants porteurs de handicap. Elle sera assurée par l'association Une Souris Verte et s'adressera aux responsables d'ALSH, aux animateurs référents, et aux bénévoles (une journée de formation par aire géographique, soit 3 journées, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012).

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- Pouvoir repérer et comprendre ce que fait vivre l'arrivée d'un enfant en situation de handicap ou en difficulté à ses parents afin de mieux les accompagner
- Animer une activité ludique accessible à tous les enfants
- Modifier les représentations du handicap

<sup>2</sup> Cf. Powerpoint. Diapositives 17 à 26.

-Outiller les ALSH par rapport au cadre institutionnel, réglementaire au travail en réseau et partenarial

L'APAJH sera le porteur du projet. Des financements sont mobilisables au niveau de la CAF (fonds FACEJ), du Conseil général, éventuellement de la MSA. Les deux Pays (VALDAC et Ardèche Méridionale) pourront être sollicités.

Lionel Migliorini présente la seconde session de formation qui portera sur deux volets : « Comportements difficiles - comportements agressifs » et « Comportements troublants : comment repérer une situation sensible ? ». Pour cette deuxième partie de la formation, la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) du Conseil général interviendra.

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- Sensibiliser les directeurs ou animateurs de structures confrontés à un enfant ayant un comportement troublant et fournir des pistes de solutions pour un accompagnement ou une action appropriée
- Une formation à partir de témoignages, d'échanges de pratiques

Les contenus envisagés :

- Présentation de la CRIP : fonctionnement, conséquences d'un appel, organisation
- Quels comportements face à des situations sensibles?
- Présentation du guide « enfance en danger »
- 1/2 journée par thématique une formation proposée en octobre 2012

Guy Patriarca souligne l'intérêt de toucher et d'informer, dans un second temps, tous les professionnels (enseignants, chefs d'établissement...), qui ne sont parfois pas armés face à ces situations.

#### **4. Bilan de l'accompagnement des EAJE dans la démarche qualité**

Laetitia Cure et Cécile Rivier présentent le bilan de l'accompagnement des EAJE dans le cadre de la démarche qualité qui avait pour but d'apporter un appui aux structures sur un plan méthodologique et de les aider à l'élaboration des outils de suivi (état des lieux - tableau de bord).

Le bilan fait apparaître une bonne participation des EAJE à ses sessions d'accompagnement avec une mobilisation quasi systématique du responsable de la structure, la mobilisation de quelques parents et de quelques élus, ainsi qu'une bonne représentation des coordonnateurs enfance-jeunesse.

Quelques EAJE souhaitent poursuivre la réflexion dans le cadre d'un accompagnement individualisé, et un accompagnement ponctuel sur l'appel à projet va se mettre en place en fonction des besoins des structures.

Ce bilan laisse apparaître un manque de temps à consacrer à la démarche : il s'agit d'une démarche participative et partagée, et qui demande une réflexion de fond sur le fonctionnement.

Les EAJE font remonter la nécessité de cet accompagnement autant en terme de soutien méthodologique, qu'offrant la possibilité de partager des savoirs, des pratiques et d'échanger des outils sur ce temps.

S'agissant des outils que les structures doivent compléter pour élaborer leur état des lieux de l'existant sur le fonctionnement, les EAJE témoignent qu'ils permettent d'engager une réflexion participative complète sur le fonctionnement mais qu'il nécessite d'y accorder beaucoup de temps. Pour orienter les structures dans leurs réflexions, l'ACEPP a élaboré une grille d'indicateurs : ceux-ci permettront avoir des indicateurs communs et partagés pour une meilleure analyse des états des lieux. La charte qualité a pour vocation à être une des bases de la réflexion sur l'évolution permanente des projets d'établissements : il est observé une réécriture du projet éducatif engagé dans la majorité des EAJE.

Des points restent à définir :

- L'utilité de demander un état des lieux complet tous les trois ans sachant que les tableaux de bord évoluent chaque année.
- La validation en équipe avec les élus du document tableau de bord ou de l'état des lieux.

Pour 2013, il est proposé de reconduire cet accompagnement compte tenu de la plus value mise en avant par les structures ainsi que dans la perspective de la mise en réseau. Il sera possible d'évaluer cet

accompagnement par la diffusion d'un questionnaire d'évaluation afin de recueillir l'avis des EAJE sur l'accompagnement ainsi que par la qualité du rendu des tableaux de bord et des projets présentés en 2012.

## **5. Perspectives 2012 pour la mise en œuvre de la charte et du référentiel qualité des RAM**

La démarche qualité pour les RAM s'inscrit dans le même calendrier que les EAJE. Un accompagnement méthodologique sera mis en œuvre par Jules Rémedi, coordonnateur, dans le cadre du réseau départemental des RAM de janvier à février 2012.

Les dossiers (guide évaluation et appel à projets) sont à adresser à la CDAJE avant le 1<sup>er</sup> mars 2012.

## **6. Création du Pôle ressources départemental handicap**

### **a. Organisation et projets du Pôle ressources**

Olivier Faury rappelle que la CAF d'Aubenas a répondu, pour les deux CAF de l'Ardèche, en juin 2010 à un appel à projet de la CNAF sur le développement de l'accueil des enfants en situation de handicap, pour permettre d'accompagner la mise en place de ce projet. Le Pôle ressources est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour favoriser l'intégration des enfants, informer les familles et les professionnels notamment via le n°vert (0800 00 07 07). Ce pôle répond aux besoins d'information et de sensibilisation à la problématique du handicap.

Augustin Moyolo présente l'organisation du Pôle ressources dont il rappelle les objectifs :

- Accompagner les professionnels des différents modes d'accueil lors d'un projet d'accueil, en cours d'accueil
- Faciliter le maillage du territoire entre les CAMSP, la PMI, la MDPH, les EAJE, les RAM, les assistantes maternelles et les ALSH, l'Éducation Nationale, les intervenants sociaux, médico-sociaux et médicaux
- Accompagner, soutenir et mieux orienter les familles et renforcer leurs propres compétences
- Favoriser le développement de l'accueil et la socialisation des enfants
- Permettre aux équipes de se former et d'être informées

Les missions du Pôle ressources départementales se déclinent à travers :

- L'information auprès des familles et des professionnels sur l'accueil de leur enfant en situation de handicap avec la mise en place du n°vert : 0800 00 07 07 (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012)
- L'accompagnement des professionnels des modes d'accueil : des professionnels des CAMSP (psychomotricienne (proposition de jeux), ergothérapeute (adaptation du matériel, ...))
- La diffusion des outils de communication
- L'organisation de soirées à thèmes et formations communes entre les modes d'accueil
- Le lien avec le RPE - ACEPP 07 pour la formation des professionnels sur la différence via l'accompagnement et la diffusion de malles pédagogiques sur le handicap : 2 malles circuleront sur le territoire

Des actions pourront être mises en place comme la création de groupes de parents et d'échanges de professionnels ou encore la création de groupes de paroles de parents.

Le Pôle ressources est animé par une coordinatrice, Cécile Mazoyer, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2012 qui assurera le lien avec les acteurs et les trois CAMSP. Le budget prévisionnel de fonctionnement en 2012 s'élève à 37 038 euros (rappel 2011 : 10 800 euros).

Les modalités d'évaluation proposées pour suivre l'activité du Pôle ressources pourront se lire à travers l'évolution du nombre d'enfants accueillis, une enquête de satisfaction auprès des familles et des modes d'accueil, le nombre d'appels, l'utilisation des malles pédagogiques. En effet, des malles pédagogiques circuleront sur le territoire ardéchois et seront en itinérance dans les EAJE, les RAM et les ALSH.

## **b. Plan de communication**

Pour développer la communication, la visibilité et la connaissance du Pôle ressources, divers axes de communication seront développés en direction :

- Des médecins et des professionnels de santé : afin de les sensibiliser à l'orientation précoce des enfants. Pour se faire, un dépliant est en cours de réalisation, et un rapprochement avec l'ordre des médecins est à engager.
- Des familles : pour les informer et les orienter vers les interlocuteurs ressources à travers une vignette présente dans le carnet de santé « mon enfant me semble différent » (action réalisée) et une affiche pour les informer sur le n° vert. Pour faire connaître l'existence du n° vert, un temps de médiatisation à travers une conférence de presse est envisagée.
- Des professionnels par l'édition d'un guide ressources qui aborde l'ensemble du projet de vie de l'enfant (en cours de réalisation).

## **7. Questions diverses et projet d'ordre du jour de la prochaine CDAJE**

⇒ *Maisons d'Assistants Maternels et accueil à domicile*

Guy Patriarca informe les membres de la CDAJE sur les questions des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) et de l'accueil à domicile.

S'agissant des MAM, il soulève l'intérêt du projet notamment si celles-ci ne rentrent pas en concurrence avec les autres modes d'accueil de la petite enfance. Les demandes sont instruites, sans aujourd'hui d'indications contraires. La mise en place d'une charte qualité permettrait de fixer un cadre pour la création des MAM concernant le choix d'une forme juridique qui sous-tend l'activité (statut associatif), la forme de travail collectif (travail en équipe, règlement de fonctionnement) et les modalités de délégation entre assistantes maternelles. Le Conseil général pourrait intervenir au démarrage (et non au fonctionnement) avec une aide à hauteur de 500 euros par assistants maternels (et sous réserve d'une participation de la collectivité).

Jean-Michel Paulin souligne qu'une MAM équivaldrait à une micro-crèche. Un des problèmes qui se pose réside dans le mélange, la confusion entre accueil individuel et accueil collectif.

Jean-Claude Mancipoz rappelle qu'il s'agit d'un mode d'accueil qui s'est rapidement mis en place, et qui n'a pas vraiment encore été pensé. Plusieurs configurations au niveau national existe : celle pour laquelle le CG et CAF sont d'accord sur ce principe, celle pour laquelle le CG et la CAF y sont opposés, celle où la CAF est d'accord et le CG opposé et inversement. En Ardèche, le CG et la CAF sont d'accord.

⇒ La mise en place d'une charte qualité permettra de bien définir le cadre de l'accueil des jeunes enfants par des assistants maternels réunis en MAM.

Concernant l'accueil à domicile, Guy Patriarca mentionne l'existence d'un projet en Ardèche. Cet accueil n'est aujourd'hui pas encadré. La mise en place d'une charte qualité ad hoc permettra de mieux définir le cadre d'intervention (complémentarité avec d'autres modes d'accueil notamment sur les horaires atypiques, démocratisation/ accessibilité de ce mode d'accueil...).

⇒ *Recrutement des animateurs au sein des ALSH*

Eric Lacombe soulève les difficultés de recrutement des animateurs au sein des ALSH. En effet, la nouvelle réglementation concernant un repos de 11 heures consécutives induit un doublement des effectifs et donc d'une nouvelle organisation à mettre en place et pose des contraintes sur les séjours. Ceci accentue davantage les difficultés de recrutement déjà présentes. Mais, il demeure important de respecter des temps de repos pour les animateurs afin de minimiser les risques d'accidents.

Il est proposé de faire un article dans le prochain « Relief », magazine du Conseil général, sur le métier d'animateur.

⇒ *Accompagnement du développement de l'offre d'accueil par la CAF à travers les Contrats Enfance Jeunesse*

Olivier Faury informe les membres de la CDAJE de la participation de la CAF de l'Ardèche au développement de l'offre d'accueil petite enfance, 6,5 millions d'€ au titre des prestations de service et 2,4 millions d'€ dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse.

⇒ *Projet d'ordre du jour de la prochaine CDAJE*

- Point sur les chartes qualité
- Accueil à domicile
- Difficultés sociales et accueil du jeune enfant
- Mise en œuvre du pôle ressources départemental handicap
- Éléments de bilan du Contrat Enfance Jeunesse Départementale

*La prochaine CDAJE aura lieu le mercredi 13 juin de 14h à 17h - Salle Boissy d'Anglas à l'Hôtel du Département.*

Laetitia Serre,  
Présidente de la CDAJE

Catherine Schuler,  
Vice-présidente de la CDAJE